

Conférence de Madame Martine CERF
Secrétaire Générale de l'Association EGALE (Egalité Laïcité Européennes)
« La laïcité : une pratique française. Perspectives européennes »

I – La laïcité en France

La Laïcité est un principe constitutionnel depuis 1946. Aujourd'hui, la Constitution de la Vème République, du 4 octobre 1958 formule dans l'article 1 : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion* »

La Laïcité en France est un principe politique d'organisation de la société, qui se caractérise par la séparation des religions et de l'Etat et la neutralité de l'Etat vis-à-vis des religions et convictions philosophiques. Victor Hugo disait dans un mémorable discours à la Chambre des Députés, en 1850 : « *je veux l'Eglise chez elle et l'Etat chez lui* ». Autrement dit : l'Etat ne se mêle pas de religion et les religions ne se mêlent pas de politique. Dans la séparation, toutes les religions et convictions sont à égalité.

Voici quelques idées fausses sur la laïcité mais qui sont trop répandues :

- « *Etre laïque, c'est être athée* ». C'est faux. On peut très bien être profondément croyant et penser que la meilleure organisation de la société est la séparation du religieux et du politique. Par exemple, il existe un observatoire chrétien de la laïcité, dont les membres sont profondément chrétiens et profondément laïques.
- « *Les laïques sont opposés aux religions* ». C'est également faux. Respecter la liberté de conscience de tous signifie de toute évidence qu'on ne saurait être opposé à une religion en tant que telle. On ne peut pas, au nom de la laïcité s'opposer à une croyance ou à une autre.
- « *La laïcité est une opinion, on peut ne pas être d'accord* ». C'est toujours faux, la laïcité n'est pas une opinion, ou une option spirituelle parmi d'autres, mais une organisation de la société.
- « *La laïcité, c'est la liberté de religion* ». Il y a dans cette expression une confusion entre liberté de conscience et liberté des cultes qui revient à ignorer tous ceux qui n'ont pas de religions : athées, agnostiques ou indifférents (ces personnes représentent + de 60 % en France aujourd'hui).
- « *la laïcité doit être ouverte (ou positive)* ». Cette expression est de plus en plus couramment entendue et utilisée intentionnellement par ceux qui voudraient accroître le financement des religions par l'argent public, ou par des hommes ou des femmes qui n'ont pas compris les enjeux de cette bataille de mots. Or ces adjectifs suggèrent que la laïcité pourrait être « *fermées, ou négative* ». C'est comme si on se mettait à parler de liberté ouverte ou de liberté positive. Cela n'a tout simplement pas de sens.

II- Les enjeux de la laïcité en Europe

La laïcité n'est jamais citée dans les textes européens. En Europe, seuls la France et le Portugal l'ont intégré dans leur constitution et dans le cas du Portugal, il persiste encore un concordat avec l'Eglise catholique.

Mais en revanche, la liberté de conscience, l'égalité et la non-discrimination sont abondamment mis en avant dans les textes européens :

- Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne. Article 10, 17, et 19
- Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne. Préambule, articles 10, 14, 21 et 22
- Jurisprudence de la CJCE et de la CEDH

L'égalité peut être un bon levier d'avancée vers la séparation des religions et des états. On a l'exemple de la Suède qui se perçoit comme un pays laïque aujourd'hui.

Qu'on la nomme laïcité ou autrement, l'enjeu européen est que soient respectés dans tous les Etats la liberté de conscience des citoyens, l'égalité de tous et la non-discrimination. Les Etats de l'UE doivent élaborer les modalités qui respectent ces principes, en fonction de leur histoire et de leur culture. Les solutions européennes n'ont pas vocation à être identiques à la laïcité que nous connaissons en France. Si celle-ci est bien française, tous les autres systèmes appartiennent en propre aux peuples qui les ont construits.

* *
*

Le site de l'association EGALE est le suivant : <http://www.egale.eu/>

L'association EGALE a notamment pris publiquement position pour la loi sur les signes religieux à l'Ecole et celle sur le voile intégral.

L'Association EGALE a fait paraître en Mai 2011, un "*Dictionnaire de la Laïcité*" -c/o Armand Colin - ou 56 intervenants français ou européens ont pu donner leurs points de vue sur le concept de laïcité.

Martine Cerf a codirigé cet ouvrage, avec le journaliste Marc Horwitz. Elle en a, elle-même, rédigé plusieurs articles.

Cet ouvrage qui se veut ouvert sur l'Europe et le monde, essaie de comprendre et clarifier le concept de laïcité, ses mécanismes et enjeux. Ce faisant, il s'inscrit en contrepoint d'un certain nombre de détracteurs de la laïcité et de leur utilisation impropre du vocabulaire autour de la laïcité ou encore de ceux qui l'instrumentalisent à des fins politiciennes.

Roselyne JAUMOILLÉ